



PRÉSENTATION DE LA CIRCULAIRE POUR LE BUDGET 2024

Présentation de la circulaire pour le budget 2024

Division des établissements

Département d'appui, de conseil et du suivi
des établissements scolaires

Affaire suivie par : Réjane BRELEUR

Mèl : ce.dacses@ac-creteil.fr

Texte adressé pour attribution à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges, mesdames et messieurs les agents comptables, mesdames et messieurs les adjoints gestionnaires ;

Pour information à mesdames et messieurs les directeurs du service éducation et jeunesse des conseils départementaux de l'académie et de la région Ile-de-France, mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale de l'académie.

La circulaire de préparation, de présentation et de transmission des budgets 2024 est commune avec les collectivités territoriales de rattachement. Vous trouverez ci-dessous les liens pour accéder à la circulaire propre à votre situation en fonction de la collectivité territoriale à laquelle votre établissement est rattaché :

- lycées (Région Ile-de-France) ;
- collèges 93 (Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis) ;
- collèges 94 (Conseil départemental du Val-de-Marne) ;
- collèges 77 (Conseil départemental de la Seine-et-Marne).

La circulaire est accompagnée de 5 annexes :

- Annexe 1 : Vote et transmission du budget
- Annexe 2 : Notice technique commune de préparation budgétaire
- Annexe 3 : Principales évolutions de PBUD 2024 (codes activités)
- Annexe 4 : Tableau d'analyse financière (fichier excel)
- Annexe 5 : Annexe collectivité territoriale, le cas échéant

Pour la rectrice et par délégation,

La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Signée

Francette Dalle Mese